



Avis sur le rapport 1-2 de l'Exécutif régional  
**Décision modificative n° I 2024 -  
Budget annexe "Services d'aménagement  
numérique"**

Rapporteur : Dominique Guyon

### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Décision modificative (DM) est une étape budgétaire qui permet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif, en fonction des évolutions de contexte et du rythme de consommation des crédits et d'encaissement des recettes.

La présente décision modificative vient ajuster le budget annexe "Service d'aménagement numérique" adopté par l'assemblée délibérante les 7, 8 et 9 février 2024.

En synthèse, cette décision modificative s'établit en mouvements réels, à un ajustement de - 100 K€ en dépenses et en recettes de fonctionnement, eu égard aux prévisions de réalisation d'ici la fin de l'exercice.

---

### Avis du CESER

La présente décision modificative relative au budget annexe de la Région affiche principalement des adaptations comptables à la marge. Ces mouvements budgétaires traduisent des ajustements entre les Crédits de paiement (CP) en recettes et en dépenses, visant à garantir l'équilibre du budget annexe.

Ces révisions concernent notamment les échéanciers de paiement, qui ont été révisés afin de mieux correspondre aux réalités de mise en œuvre du projet. Par ailleurs, aucun versement n'est prévu cette année pour le déploiement du Très haut débit (THD), qui arrivera prochainement à son terme (2026). Il est important que la dynamique des travaux en cours et la réalisation des objectifs de couverture des territoires ruraux restent inchangées.

L'équilibre de ce budget annexe repose en grande partie sur la facturation de l'utilisation du réseau "Bourgogne-Franche-Comté Connect" notamment à des opérateurs privés. Cette dimension demeure cruciale pour assurer la pérennité financière du dispositif et, de manière implicite, pour permettre à la Région de réaliser des économies sur ses charges de fonctionnement, dont il serait utile de mesurer plus précisément l'impact.

Le CESER note la volonté de la Région de maintenir le cap sur la souveraineté numérique régionale, tout en soulignant l'importance de veiller à la bonne exécution budgétaire et à la transparence dans l'évolution des engagements financiers. À ce stade, la Région garantit un transport sécurisé et crypté des données dont bénéficie notamment l'intégralité des lycées régionaux à laquelle s'ajoute, des collèges, l'Université, le Rectorat, des établissements de santé...

La création annoncée d'un data center régional et/ou d'un cloud souverain reste un axe stratégique, avec la nécessité de mise en place d'une sécurisation amplifiée de la donnée, qu'il conviendra de suivre avec la plus grande attention, pour renforcer la capacité de la Région à répondre aux enjeux numériques de demain.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.